

# **PROCÈS-VERBAL**

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 14 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Breuil Magné dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame FRANÇOIS Patricia, Maire de Breuil-Magné.

**Présents** : Mesdames FRANCOIS Patricia, NOBILI Josette, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, TALUT Delphine, DROUARD Brigitte, RODHES Monique, DELHOMMEAU Nathalie, Messieurs PERRINAUD Michel, CARMONA Benoît, BLANCHARD Jacques, BARRAUD Joanick, GAY Cyril

**Pouvoirs** : M. GENEAU Christophe à M. CARMONA Benoit, M. YON Laurent à Mme DELHOMMEAU Nathalie

**Absents** : M. CHATREFOUX Philippe,

**Secrétaire de Séance** : M. NOBILI Josette

Ouverture de la séance à 19h39

Procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025 : Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adopté à l'unanimité (15 voix pour).

#### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **2026-01 BUDGET 23500 DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°3 2025**

Madame la Maire explique que les travaux de la Route du Bois du Four ont nécessité des études dont les frais ont été enregistrés au compte 2031.

Ces frais doivent être transférés au compte d'imputation définitive des travaux (soit le compte 2152) lorsqu'ils sont achevés dans l'année.

Cela permettra d'intégrer le montant des frais d'études dans la liquidation du FCTVA.

Il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes :

#### ***INVESTISSEMENT***

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>
2152 (041) Installations de voirie	17 578.80	2031 (041) Frais d'études	17 578.80
<b>Total dépenses :</b>	<b>17 578,80</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>17 578,80</b>

Après débats, à l'unanimité (15 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver la décision modificative n°3 du budget principal de la Commune pour 2025.

## **2026-02 DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER**

Madame la Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la Commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le Syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Madame la Maire explique que la modification consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le 3<sup>ème</sup> alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :
  - « Le Syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Après débats, à l'unanimité (15 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident :

- De donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 24/11/2025.

## **2026-03 DELIBERATION VENTE DE PARCELLES**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal l'intention de la commune de vendre deux parcelles communales, Route de Bonne Fontaine. Madame la Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur VALADE souhaite acquérir les terrains cadastrés AA 308 dont la superficie est de 77 m<sup>2</sup> et la parcelle AA306 d'une contenance de 272m<sup>2</sup>, à 10.00 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 3490 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121.29,  
**Vu** le Code Général de La propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,  
**Considérant** que ces parcelles font partie du domaine public communal et qu'il convient préalablement à leur cession de les désaffecter et de les déclasser,

Elle propose donc au Conseil Municipal la vente, le déclassement et la désaffectation des 2 parcelles suivantes :

- Parcalle AA306 d'une contenance de 272m<sup>2</sup>
- Parcalle AA308 d'une contenance de 77m<sup>2</sup>

Après débats, à l'unanimité (15 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident :

- De céder les parcelles AA306 et AA308 au prix de 10€ le m<sup>2</sup>,
- De déclasser et désaffecter les parcelles ci-dessus,
- De partager les frais de notaires avec l'acquéreur,
- De donner à Madame la Maire ou un Adjoint au Maire, le pouvoir de procéder aux démarches et formalités nécessaires pour mener à bien cette cession.

## **DIVERS :**

Madame Patricia FRANCOIS présente :

### **Geoplateforme17**

Présentation du site géoplateforme17 qui est principalement réservé aux collectivités mais néanmoins accessible en partie par tous les citoyens qui souhaiteraient consulter le cadastre, des cartes interactives ou les travaux prévus sur les réseaux.

### **Effectifs scolaires**

Madame la Maire fait part d'un courrier du directeur académique de l'Education Nationale sur des projections d'effectifs pour les rentrées 2026, 2027 et 2028.

Après une baisse significative à la dernière rentrée (25 élèves), les prévisions montrent une baisse d'une dizaine d'élèves chaque année.

Un rendez-vous est prévu avec l'Inspectrice de circonscription et le directeur de l'école en février.

### **SDECI**

Madame la Maire informe de l'avis favorable du SDIS pour le schéma départemental de protection incendie.

### **Coteau de Liron**

Michel PERRINAUD présente le suivi environnemental du Coteau de Liron axé sur l'évolution des habitats naturels, de la flore et de la faune du site, et l'impact des actions de gestion écologique engagées (pâturage ovin extensif depuis 2023 et débroussaillage fin 2024). Le suivi vise à ajuster les pratiques si nécessaire.

- Surface : 1,06 ha, classé Espace Naturel Sensible.
- Anciennes pelouses calcicoles fortement refermées.
- Habitats actuels dominants : fourrés tempérés et ourlets thermophiles.
- Le site s'inscrit dans un réseau écologique riche : Natura 2000, ZNIEFF, APPB, réserves naturelles dans un rayon de 10 km.

La réouverture du milieu commence à porter ses fruits.

Certaines espèces florales ont été relevées (ail rose, adonis annuelle, vesce de Narbonne, gland de terre). Présence d'espèces exotiques envahissantes comme le prunier myrobolant et le robinier faux acacia.

Concernant la faune terrestre, il a été observé la présence discrète de petits mammifères, 2 espèces de reptiles (la couleuvre helvétique et le lézard à 2 raies). Le suivi ciblé de l'Azuré du serpolet et sa fourmi hôte est en place.

#### **Préconisations de gestion**

- Créer des trouées dans les fourrés pour poursuivre la réouverture du milieu.
- Fauche tardive annuelle.
- Surveillance continue des espèces exotiques envahissantes.

### **Eclairage public**

Madame la Maire explique que suite à notre demande, le SDEER nous a transmis un devis pour moderniser avec des leds tous les éclairages publics de la Commune (304 luminaires).

Le devis hors TVA se monte à 32 926.78€ pris en charge à 80% par le SDEER, soit un reste à charge pour la Commune de 6 585.36€.

Cela permettra de continuer à diminuer la facture énergétique de la Commune sans pour autant diminuer la sécurité.

### **Courrier de Sylvie MARCILLY**

Madame la Maire fait lecture du courrier qui alerte sur les finances tendues du Département et invite les Maire à la plus grande prudence lors de l'élaboration de leurs budgets.

### **Recensement**

Le recensement débute le 15/01/2026. Les agents recenseurs sont, Mesdames Vanessa FERRO, Patricia FLEURET, Alexandra LEROY.

## Tour de table

### **Joanick BARRAUD**

Informé du démarrage des travaux de la route du Bois du Four. L'entreprise s'est chargée de la communication concernant les déviations. Les travaux sur les réseaux devraient durer jusqu'à la mi-mars puis, suivra la réfection de la voirie.

### **Michel PERRINAUD**

Annonce que la grande vigilance portée sur le budget 2025 nous permet de dégager un excédent bien plus confortable que l'année dernière. Le fond de roulement a été reconstitué.

### **Brigitte DROUARD**

Informé de la pièce de théâtre du samedi 24 janvier 2026. Nous accueillons à 20h30 dans la salle culturelle « Gudule ou les fleurs de lendemains » de la Compagnie les Tintamarres de Tonnay-Charente.

### **Delphine TALUT**

Précise que des personnes lui ont signalé ne pas avoir eu l'invitation pour les vœux. Elles ont été affichées dans les vitrines, sur internet et sur le panneau d'affichage devant la salle culturelle.

### **Cyril GAY**

Informé que le mur du cimetière qui a été remonté par les agents des services techniques est presque fini.

Que nous avons reçu les arbres pour les plantations prévues dans l'extension du Parc de Gauput. Elles pourront être réalisées la semaine prochaine avec des classes de l'école.

### **Nathalie DELHOMMEAU**

Précise que les déchets ne sont pas triés au cimetière. Joanick informe qu'il est prévu d'installer des casiers pour que le tri soit effectif.

Séance levée à 21h04

BARRAUD Joanick	BLANCHARD Jacques	CARMONA Benoît
CHATREFOUX Philippe	DELHOMMEAU Nathalie	DESTRUEL Myriam
DROUARD Brigitte	FRANCOIS Patricia	GAY Cyril
GENEAU Christophe Pouvoir Benoit CARMONA	NOBILI Josette	PERRINAUD Michel
RODHES Monique	SINTES Brigitte	TALUT Delphine
YON Laurent Pouvoir Nathalie DELHOMMEAU		

**2026-01 BUDGET 23500 DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°3 2025**

**2026-02 DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER**

**2025-03 DELIBERATION TRAVAUX EN REGIE 2025**